



**PARIS PLUS
VERTE ET
SOLIDAIRE**

**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
PAR QUARTIER OU SECTEUR**

**Secteur « Saint-Vincent de Paul »
(14^e arrondissement)**

Projet arrêté – juin 2023

Saint-Vincent-de-Paul (14^{ème})

L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul a mis fin à ses activités hospitalières en février 2012. Sa reconversion offre l'occasion de révéler ce site unique et emblématique de l'histoire de Paris qui possède de forts atouts pour y réaliser un aménagement répondant aux enjeux sociaux et environnementaux de la ville de demain.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul sont les suivants :

• **Créer un quartier à dominante logement ouvert sur la ville et favorisant une mixité sociale**

- Ouvrir la parcelle sur le quartier en privilégiant les liaisons douces et fortement végétalisées depuis l'avenue Denfert Rochereau et la rue Boissonade ;
- Réserver au logement environ 70% des surfaces créées ou réhabilitées, dont au moins 75% de logements locatifs sociaux, locatifs intermédiaires et en bail réel solidaire ;
- Créer des équipements scolaires, sportif et d'accueil de la petite enfance.

• **Engager une démarche environnementale ambitieuse, poussée et exemplaire**

- Réduire au maximum l'empreinte carbone depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation ;
- Favoriser les mobilités douces respectueuses du climat et de la qualité de l'air en s'appuyant sur la trame viaire préexistante ;
- Expérimenter des innovations en matière d'habitat, d'économie circulaire et de transition énergétique.

• **Réaliser un aménagement qui s'inscrit dans la trame paysagère du quartier**

- Créer des continuités paysagères et piétonnes vers les jardins des parcelles adjacentes de la Fondation Cartier, de l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles et du couvent de la Visitation ;
- Créer environ 4 000 m² d'espaces verts publics intégrés aux trames vertes avoisinantes ;
- Renforcer la présence du végétal sur les espaces publics et espaces libres.

• **Créer un quartier qui valorise son patrimoine et son histoire**

- Mettre en valeur la séquence historique d'une grande cohérence sur l'avenue Denfert Rochereau, constituée des bâtiments de l'ancien noviciat de l'Oratoire (1650) et des bâtiments dits des services généraux de Pierre Robin (1880-1883) ;
- Conserver certains témoignages des grandes évolutions du site comme la maison des Médecins (1886) dont la petite échelle fait écho aux bâtiments de la rue Boissonade implantés en limite séparative ;
- En contre-point de ces architectures de différentes époques, promouvoir une architecture de qualité qui soit l'expression de la création contemporaine.

Dans le respect du paysage urbain, la hauteur des bâtiments est réduite sur les rives de l'avenue Denfert Rochereau et de la rue Boissonade, comparativement aux constructions situées à l'intérieur de l'îlot pouvant atteindre le plafond de 31 m telle que fixée par le Plan général des hauteurs de Paris.

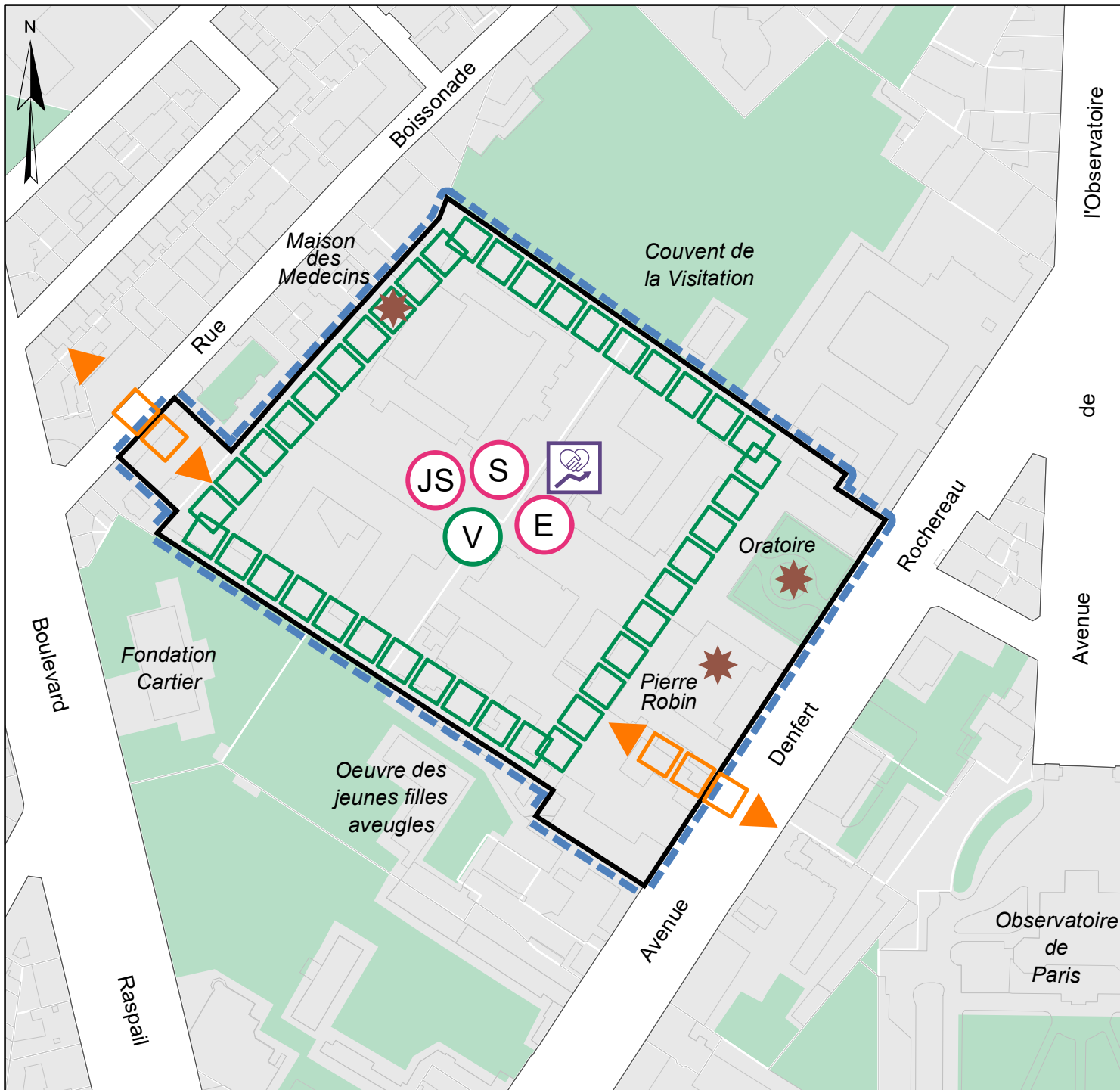
Les voies à créer auront une largeur variable leur permettant de recevoir un traitement paysager généreux.

La localisation des équipements et espaces verts sur le document graphique figure à titre indicatif.

Dispositions relatives aux espaces libres et à leurs caractéristiques :

L'application de la règle des espaces libres est mutualisée à l'échelle du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation. La surface d'espaces libres ne peut être inférieure à 55% de la surface de l'OAP, déduction faite de l'emprise du lot Pinard entièrement destinée à de l'EICSP. Les espaces libres désignent les parties du secteur libres de toute construction en élévation comme en sous-sol, à l'exception des réseaux et des ouvrages d'infrastructure nécessaires à leur fonctionnement. Ces espaces libres sont aménagés en pleine terre et végétalisés sauf impossibilités techniques ou liées à un usage de circulation publique ou récréative.

Le secteur fait l'objet de dispositions particulières mentionnées au 6° de l'article UG.3.2.4 et au 4° de l'article UG.3.2.5.



Périmètres

- Périmètre de l'OAP
- Zone d'Aménagement Concerté

Cadre urbain

- Mettre en valeur le bâti

Liens

- Aménager des espaces paysagers en faveur des circulations douces
- Désenclaver les quartiers et renforcer la continuité urbaine

Équipements et espaces verts publics

Équipements publics à créer, ou à modifier

- ENSEIGNEMENT (projeté)
- JEUNESSE ET SPORT (projeté)
- ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ (projeté)

Espaces verts publics à créer, ou à modifier

- ESPACE VERT (projeté)

Activités

- Développer l'économie sociale et solidaire

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

14ème arrondissement

Schéma d'aménagement

Proposition de révision



